



MAIRIE
Le Clos Faure
38330 Saint-Ismier

SAINT
ISMIER

Tel : 04 76 52 52 25

Fax : 04 76 52 28 01

accueil@saint-ismier.fr

www.saint-ismier.fr



FORMULAIRE DE DEMANDE

AIDE AUX ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

2025-2026

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Aide accordée aux enfants de moins de 18 ans, domiciliés sur la commune,
- Quotient familial inférieur à 1200 €,
- Activités sportives (affiliées à une association) ou activités culturelles,
- Une seule activité par enfant et par an

Pour bénéficier de l'aide financière du CCAS :

compléter et retourner le formulaire auprès du CCAS au plus tard pour le 17 octobre 2025

PARENT DEMANDEUR DE L'AIDE AUX ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Nom – Prénom :

Adresse de la résidence habituelle de l'enfant :

Téléphone portable :

Mail (écrire lisiblement SVP) :

Quotient familial de – de 3 mois (joindre attestation CAF) :

ENFANT(S) CONCERNE(S) :

1 ^{er} enfant		
Nom / Prénom		
Date de naissance		
Collégien	CLASSE en septembre 2025 :	
PASS'SPORT 	OUI - Joindre le justificatif	NON
Tatoo 	OUI - Joindre le justificatif	NON
Activité pratiquée / Montant payé		

2 ^{ème} enfant		
Nom / Prénom		
Date de naissance		
Collégien	CLASSE en septembre 2025 :	
PASS'SPORT 	OUI - Joindre le justificatif	NON
Tatoo 	OUI - Joindre le justificatif	NON
Activité pratiquée / Montant payé		
3 ^{ème} enfant		
Nom / Prénom		
Date de naissance		
Collégien	CLASSE en septembre 2025 :	
PASS'SPORT 	OUI - Joindre le justificatif	NON
Tatoo 	OUI - Joindre le justificatif	NON
Activité pratiquée / Montant payé		

DOCUMENTS A FOURNIR

- ☐ Formulaire rempli et signé
- ☐ Quotient familial délivré par la CAF de moins de 3 mois
- ☐ **Facture détaillée ET acquittée** de l'association ou autre organisme **précisant** :
 - le nom/prénom de l'enfant
 - le montant utilisé avec la carte Tatoo 
<https://www.isere.fr/colleges-education/carte-tattoo-isere>
 - le montant de l'allocation de rentrée sportive « Pass'Sport » 
<https://www.pass.sports.gouv.fr/>
 - **le montant de la cotisation payée par la famille à l'association sportive/culturelle déduction faite des aides de la carte Tatoo - Pass'Sport**
- ☐ Justificatif pour chaque enfant de l'aide TATOO - PASS'SPORT
- ☐ Attestation de l'employeur ou Comité d'Entreprise (obligatoire)
- ☐ Justificatif de domicile de – de 3 mois (facture EDF, gaz, téléphone...)
- ☐ Photocopie du livret de famille
- ☐ R.I.B. (l'aide du CCAS est versée par virement en décembre)

Le dossier doit être refait chaque année, et transmis au CCAS avec tous les justificatifs demandés.

QUEL MONTANT VA ETRE ATTRIBUÉ ?

L'aide accordée à chaque enfant dépend : du montant de l'activité ET du quotient familial du parent.

Le montant de l'aide est calculé selon une formule de calcul qui tient compte des deux éléments évoqués ci-dessus.

***Le montant varie donc pour chaque enfant. Plus le QF se rapproche de 1 200, moins l'aide du CCAS est élevée.
Le plafond de l'aide est fixé à 200 €/par enfant/par an.***

Fait à Saint-Ismier, le

Signature du parent demandeur de l'aide

Ces informations sont destinées au CCAS dans le cadre de sa politique d'aide sociale.

Conformément aux lois informatique et libertés et au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations nominatives vous concernant. Pour exercer vos droits, veuillez adresser votre demande auprès de la Mairie de ST-ISMIER, Le Clos Faure, 38330 SAINT-ISMIER, par mail : accueil@saint-ismier.fr